



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 26/07/2022

COVID-19 – CORONAVIRUS EN BRETAGNE Point de situation sanitaire du 26 juillet 2022

Sur l'ensemble de la région, la circulation du virus de la covid-19 poursuit sa baisse. L'activité hospitalière reste encore élevée même si les nouvelles admissions pour motif COVID diminuent également.

Dans ce contexte, l'effort de vaccination doit donc être maintenu pour améliorer la couverture vaccinale, notamment celles des doses de rappel chez les personnes éligibles. Depuis le 20 juillet 2022, les conditions d'éligibilité à la deuxième dose de rappel ont été étendues :

- aux adultes âgés de 18 à 60 ans identifiés comme étant à risque de forme grave de Covid-19;
- aux femmes enceintes, dès le 1er trimestre de grossesse ;
- aux personnes vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables ou immunodéprimées, dans une stratégie de cocooning.

Parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier.

Parallèlement, il est essentiel de garder les bons réflexes :

- privilégier les activités en extérieur
- aérer régulièrement les locaux
- porter le masque dans les lieux clos à forte concentration de la population et dans les transports
- se tester au moindre symptôme et en cas de résultat positif, prévenir ses proches et respecter son isolement

Point épidémiologique

La Bretagne enregistre 22 155 nouveaux cas positifs depuis le 19 juillet.

Le taux d'incidence² s'élève désormais à 702,1 cas pour 100 000 habitants (- 266,9 points¹) au niveau régional avec un taux de positivité³ des tests RT-PCR et antigéniques de 38,7 %.

	Nombre de cas confirmés au 26 juillet		Taux d'incidence pour		Taux de positivité
	Depuis le début de	Evolution (1)	100 000 habitants au 23 juillet		des tests du 17 au
	l'épidémie	EVOlution \"	évolution ⁽¹⁾		23 juillet
22	251 914	+ 4 260	738	- 190,7	39,1 %
29	383 190	+ 6 <i>7</i> 13	<i>77</i> 1	-224,7	40,5 %
35	532 896	+ 6 314	634	-325,6	35,8 %
56	329 428	+ 4 868	688,7	-293,2	40,3 %
Bretagne	1 497 428	+ 22 155	702,1	- 266,9	38,7 %

Contact presse Direction de cabinet Département communication









Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne :

- 444 hospitalisations pour motif COVID en cours (- 621), dont
 - o 29 en service de réanimation (- 91)
 - 346 en médecine conventionnelle (- 54¹)
- depuis le début de l'épidémie :
 - 22 996 patients hospitalisés ont regagné leur domicile (+444¹);
 - o **3045** patients sont décédés (+331).

Dynamique de dépistage

En Bretagne:

• 75 100 (RT-PCR et antigéniques) ont été réalisés entre le 17 et 23 juillet.

	Nb de tests réalisés (RT-PCR +
	antigéniques) du 17 au 23 juillet
22	13 374
29	22 080
35	23 331
56	16 315
Bretagne	75 100

Dynamique de vaccination, suivi de la campagne de 2e rappel (données au 24/07) En Bretagne,

- 41,4 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 20,6 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

Dans les Côtes d'Armor,

- 38,1 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 19,6 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

Dans le Finistère,

- 48,2 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 23,8 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

En Ille-et-Vilaine,

- 38,8 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 18,7 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

Dans le Morbihan,

- 38,9 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 19,7 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

NOUVEAUTE: depuis le 20 juillet 2022, les conditions d'éligibilité à la deuxième dose de rappel ont été étendues aux adultes âgés de 18 à 60 ans identifiés comme étant à risque de forme grave de Covid-19, aux femmes enceintes, dès le 1er trimestre de grossesse et aux personnes vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables ou immunodéprimées.

Voir detail dans l'infographie ci-dessous

Information Coronavirus COVID-19

Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Lieux de dépistage et de vaccination : www.sante.fr

Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

¹⁻Données par rapport au 19/07/2022

²⁻Le taux d'incidence représen7e le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR ou antigénique survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants du département. L'unité adoptée est pour 100 000 habitants.

³⁻Le taux de positivité représente le nombre de cas positifs au Covid (test PCR et antigénique) rapporté au nombre de personnes testées, sur 7 jours



Le rappel: POUR QUI ET QUAND?



N.R

- Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé.
- Les personnes ayant eu le Covid-19 moins de 3 mois après leur dernière injection sont éligibles au 1^{er} rappel dès 3 mois après leur infection.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 1^{er} rappel et ayant eu le Covid-19 <u>plus de</u> 3 mois après leur dernière injection n'ont pas besoin de recevoir une dose de rappel.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 2° rappel et ayant eu le Covid-19 entre leur dernière injection (1° rappel) et la date prévue du 2° rappel peuvent recevoir un 2° rappel, afin d'accroître leur protection, dès 3 mois après l'infection.
- Pour les personnes éligibles à un 2° rappel six mois après le premier, en cas d'infection au Covid-19 survenue entre la dernière injection et la date prévue du rappel, le 2° rappel est recommandé dès trois mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.
- La vaccination est possible auprès de nombreux professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers...), mais aussi en centres de vaccination, à domicile ou encore sur le lieu de soin des personnes. Pour trouver le lieu de vaccination le plus proche, rendez-vous sur www.sante.fr.
- Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination valide (il convient de se renseigner auprès du pays de destination).

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 25 juillet 2022